

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL SYNDICAL DU PAYS DE MONTBENOIT
LE VENDREDI 29 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mars, à dix-neuf heures, le Conseil Syndical du Pays de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Président.

Secrétaire de séance : MARGUET Jean-Charles
Nombre de membres : 10
Présents : 9
Gilles MAGNIN-FEYSOT, Claude POURCHET, Jacque DE GRIBALDY, Jean-Claude MAIRE, Gérard CHEVENEMENT, Marie RUFENACHT (suppléante de Claude-BARTHOD-MICHEL), Emeric GUINCHARD, Cyril MERCET, Jean-Charles MARGUET
Absents Excusés : 1, Adrien PELLEGRINI,
Date de la convocation : 18/03/2019
Date d'affichage : 04/04/2019

ORDRE DU JOUR :

1. Vote des comptes Administratifs 2018 et comptes de gestion 2018
2. Vote de l'Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
3. Vote des participations des communes 2019
4. Vote du Budget Prévisionnel 2019
5. Questions Diverses.

1. Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2018 :

Le compte administratif 2018 est présenté par M. Cyril MERCET, Vice-président :

- Fonctionnement :		
	Dépenses :	328 921.36 €
	Recettes :	388 287.30 €
- Résultat de l'exercice 2018 (excédent) :		59 365.94€
- Report de l'exercice 2017 en fonctionnement :		158 982.08 €
- Investissement :		
	Dépenses :	130 166.09 €
	Recettes :	61 865.72 €
- Résultat de l'exercice 2018 (déficit) :		68 300.37 €
- Report de l'exercice 2017 en investissement (déficit) :		97 756.93 €
- Résultat de clôture de l'exercice précédent (2017) :		158 982.08 €
- Résultat de clôture de l'exercice 2018		120 591.09 €

Vote du Conseil : pour 8 ; contre : 0 ; abstention : 0 ;

Le Conseil constate la concordance des comptes administratifs 2018 avec les comptes de gestion du percepteur.

Le Président n'a pas pris part au vote.

Des délibérations sont prises en ce qui concerne l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2018 (Délibération 2019 – 03 – 01) et l'affectation des résultats (Délibération 2019 – 03 - 05).

2. Vote de l'affectation de résultats 2018

Résultat à affecter : 218 348.02 €
 Besoin en financement : 97 756.93 €

Report en fonctionnement de l'excédent 2018 : 20 591.09 €

Vote du Conseil : pour 9 ; contre : 0 ; abstention : 0 ;

3. Vote de la répartition des participations des communes au Budget Syndical

Les participations communales ont été calculées comme telles :

	BP A DIVISER	ACOMPTE 1er TRIMESTRE JANVIER 2019	ACOMPTE 2eme TRIMESTRE AVRIL 2019	ACOMPTE 3eme TRIMESTRE JUILLET 2019	ACOMPTE 4eme TRIMESTRE OCTOBRE 2019	TOTAUX
Participation LA LONGEVILLE	144 857.08€€	36 214.27€	36 214.27€	36 214.27€	36 214.27€	144 857.08€€
Participation VILLE DU PONT	42 759.75€	10 689.94€	10 689.94€	10 689.94€	10 689.94€	42 759.75€
Participation MONTBENOIT	58 307.24	14 576.81€	14 576.81€	14 576.81€	14 576.81€	58 307.24
Participation HAUTERIVE LA FRESSE	34 568.17€	8 642.04€	8 642.04€	8 642.04€	8 642.04€	34 568.17€
Participation MONTFLOVIN	23 694.70€	5 923.68€	5 923.68€	5 923.68€	5 923.68€	23 694.70€
TOTAUX	304 186.94€	76 046.73€	76 046.73€	76 046.73€	76 046.73€	304 186.94€

Vote du Conseil : pour 9 ; contre : 0 ; abstention : 0 ;

4. Vote des budgets primitifs 2019 :

M. le Président présente au Conseil Syndical le budget primitif 2019 :

✓ **Budget Syndical 2019 :**

- Fonctionnement :

- dépenses de fonctionnement : 490 030.03 €
 - dont virement à la section investissement : 143 096.00 €
 - recettes de fonctionnement : 490 030.03 €
 - dont excédent antérieur intégré : 120 591.09 €

- Investissement :

- dépenses d'investissement :	290 864.96 €
- dont solde d'exécution reporté :	97 756.93 €
- recettes d'investissement :	290 864.96 €
- dont virement reçu de la section fonctionnement :	143 096.00 €

Total cumulé de dépenses : **878 651.92 €**

Total cumulé de recettes : **878 651.92 €**

Vote du Conseil : pour 9 ; contre : 0 ; abstention : 0 ;

5. Questions Diverses

- **M. Guy Bruchon présente une facture de 2017 pour une intervention qu'aucun des conseillers ou employés n'a géré**

M. Bruchon, électricien, a visiblement pour usage de présenter des factures plusieurs années après son intervention. Cette facture aurait été ré-éditée le 30 septembre 2017 et n'a été présentée qu'en mars 2019 au Syndicat. Après avoir fait un tour de table, aucun conseiller n'a pour mémoire cette intervention. Il est décidé que Jean-Charles Marguet était chargé d'appeler M. Bruchon pour faire le point sur cette facture. Elle n'est pas mise en paiement.

- **Préparation de la cérémonie du 8 mai 2019**

C'est au Syndicat du Pays de Montbenoît d'organiser la cérémonie du 8 mai cette année devant le Monument aux Morts. Le Syndicat se charge de commander l'apéritif à Hyper - Boisson.

- **Mise à Disposition du garage de Ville-du-Pont pour l'employé intercommunal**

Le garage de Ville-du-Pont pourrait être mis à disposition de l'employé intercommunal pour y garer le camion. Il s'agit désormais de clarifier le statut de cette mise à disposition : convention ou location ou vente ?

- **Travaux d'isolation dans le garage de Ville-du-Pont**

Le garage de Ville-du-Pont nécessite quelques travaux d'isolation : changement de fenêtres et pose d'isolants. Est-ce que la commune de Ville-du-Pont délègue ces travaux au Syndicat du Pays de Montbenoît ou bien est-ce qu'elle souhaite faire ces travaux elle-même ? Le Maire de Ville-du-Pont se tourne vers son Conseil Municipal pour avoir une réponse.

La séance est levée à 20h

Le Président
Gilles MAGNIN-FEYSOT